

Chubb Easy Solutions Environnement

Une solution simple et complète pour la couverture des risques environnementaux.

CHUBB®



Le contrat Environnement garantit les entreprises contre les conséquences pécuniaires qu'elles pourraient subir ou faire subir en cas d'atteinte à l'environnement sur leur site, en cours de transport ou lors d'intervention chez des tiers.

À qui nous adressons-nous ?

Aux TPE et petites PME réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 m€ dans les secteurs suivants :

- Industrie agroalimentaire
- Industries manufacturières : plasturgie, produits métalliques, bois
- Industrie automobiles
- Industrie de services
- Transport, entreposage et plateformes logistiques
- Production agricole, élevage
- Activités tertiaires
- Etablissements scolaires
- Etablissements de soin, cliniques, hôpitaux
- Grandes surfaces, centres commerciaux, commerces
- Hôtellerie, restauration, parc de loisirs, zoos

Quand intervenons-nous ?

Lors de l'exploitation d'un site, en cas de dommages environnementaux, de pollutions migrant sur des terrains avoisinants ou affectant des zones protégées en plus d'impacter le site propre de l'assuré.

En cours de transport, lorsqu'un accident affecte des terrains de tiers et des zones protégées.

Quelles sont les garanties ?

Frais de prévention et d'urgence en cas de menace imminente pour l'environnement ou la santé humaine.

RC Environnementale en cas de réclamation d'un tiers suite à une menace de pollution imminente.

Responsabilité Environnementale en cas de dommages environnementaux provoqués aux eaux, aux sols et aux ressources naturelles, pour les espèces et habitats naturels protégés, avec ou sans événement de pollution.

Perte d'exploitation en cas d'arrêt de l'entreprise du fait d'un dommage environnemental.

Frais de dépollution et de remise en état en cas de pertes pécuniaires subis par l'assuré pour l'ensemble de ses frais d'étude, de recherche et de traitement des pollutions.

Frais de défense et de recours engagés par l'assuré.

Protection juridique.

Les + Chubb

- Un outil de tarification simple, et une prise de garantie en ligne
- Un contrat couvrant jusqu'à 10 sites
- Un tarif compétitif avec une prime minimum de 800 € TTC

Quelques cas pratiques

| Frais de prévention d'urgence | La réponse Chubb |
|--|---|
| La station d'épuration d'une usine agroalimentaire tombe en panne électrique. Les eaux fortement polluées risquent de se déverser dans le réseau public. L'exploitant doit installer dans l'urgence un système de pompage et de traitement temporaire | Le contrat couvre les mesures que l'assuré doit mettre en œuvre, dans l'urgence, pour éviter le dommage ou limiter sa propagation lorsqu'il y a une menace pour l'environnement et/ou la santé humaine. |
| Responsabilité environnementale | La réponse Chubb |
| Un fabricant de boissons utilise la nappe d'eau au droit de son site pour sa production. Lors d'une période de sécheresse, ce pompage assèche le lac à proximité. Une espèce d'amphibiens est totalement décimée. L'exploitant devra réparer le dommage en réimplantant cette espèce et en s'assurant de son maintien dans son milieu naturel. | Le contrat couvre les mesures de réparation des dommages environnementaux provoqués aux eaux, aux sols et aux ressources naturelles, pour les espèces et habitats naturels protégés, avec ou sans événement de pollution. |
| Perte d'exploitation | La réponse Chubb |
| Le débordement d'une cuve lors d'une livraison de fuel dans une boulangerie, pollue la rivière à proximité. Un fort courant empêche les pompiers d'installer un barrage. L'odeur d'hydrocarbures persiste à proximité des fours, la boulangerie arrête son activité le temps du nettoyage des lieux. | Le contrat couvre les pertes faisant suite à une pollution ou à un dommage environnemental. |

Contactez-nous pour en savoir plus

T 0 970 828 828
easysolutions.france@chubb.com

Pourquoi choisir Chubb Easy Solutions ?



Une **offre adaptée** - des produits pour les TPE et les PME. Des garanties, limites, franchises et primes minimales étudiées.



Des **solutions flexibles** - des modèles de distribution adaptables et souples. Des approches produits innovantes.



Des **engagements clairs** - un niveau de service fiable. Une édition immédiate des projets personnalisés, des contrats, quittances et attestations.



Une **équipe dédiée** - des interlocuteurs basés à Paris et en région. Des experts produits pour des décisions rapides.



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.